



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### N° DEL2025-072 - VENTE DE LA MAISON DU DIRECTEUR DE L'ANCIENNE ECOLE DU BASSIN

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	19	27

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

#### Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Frédéric CHABAUD, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Alain PARENT.

#### Absents non excusés :

Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES.

#### Absents excusés :

Mme Sabine PLANEILLE, M. Joseph RECCHIA, M. Christophe OUVIER.

#### Procurations :

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Jocelyne RAVET, M. Ludovic GERMAIN donne pouvoir à M. Alain PARENT, Mme Claire USCLAT donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Valérie BASIN donne pouvoir à Mme Amandine AUDOUARD, Mme Marine VULPIAN donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

#### Secrétaire de séance : Monsieur PARENT Alain

La Commune est propriétaire de l'ancienne maison du directeur de l'école du Bassin.

Sans aucune affectation à ce jour, la Commune a donc décidé de la céder.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 208 000€ avec une marge de négociation de 10%.

La commune a procédé à la mise en vente avec une mise à prix de 200 000€. Cette offre a fait l'objet d'une insertion dans « La Provence », d'une publication sur le site Internet de la Ville, d'une mention dans la Newsletter communale et d'un publipostage à destination des professionnels de l'immobilier de la ville.

Huit offres ont été reçues. La commune a retenu l'offre correspondante financière et délai de mise en œuvre.

- Vu Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et suivants,
- Vu L'arrêté du 17 décembre 2001, modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics,
- Vu L'avis des Domaines en date du 21 janvier 2025,
- Vu L'offre d'achat de M. Jean-Philippe Garcia au prix de 280 000 €,
- Vu L'avis favorable de la commission urbanisme et habitat du 23 juin 2025,

Considérant qu'il y a lieu de vendre l'ancienne maison du directeur de l'école du Bassin,

### **APRÈS** en avoir délibéré, **DÉCIDE**

- Article 1 : de vendre à M. Jean-Philippe Garcia - ou à tout autre personne morale s'y substituant (dans ce cas M. Jean-Philippe Garcia devra faire partie des associés de cette personne morale) – l'ancienne maison du directeur de l'école du Bassin au prix de 280 000 €
- Article 2 : de préciser que la réalisation de cette vente interviendra impérativement avant le 15 décembre 2025.
- Article 3 : de dire que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- Article 4 : de charger les notaires de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue de la rédaction de l'acte de cession.
- Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ou son représentant, tous les actes et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et des actes y afférents.

Publiée le 01 juillet 2025

**L'Isle-sur-la-Sorgue**, le 30 juin 2025

Monsieur PARENT Alain  
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ  
Maire

